



Décision de radiodiffusion CRTC 2010-202

Ottawa, le 7 avril 2010

Eastlink Bluewater Communications Inc.

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Demande 2010-0004-1, reçue le 5 janvier 2010

Révocation de licence

1. Eastlink Bluewater Communications Inc.¹ a demandé la révocation de la licence qu'elle détient relativement à son entreprise de vidéo sur demande autorisée à desservir la province de l'Ontario.
2. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à Eastlink Bluewater Communications Inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

La présente décision est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :

<http://www.crtc.gc.ca>.

¹ À la suite de l'acquisition en 2008 de Bluewater TV Cable Inc. (Bluewater) par Oxford Communications Incorporated, la société mère de Bragg Communications Inc. (transaction approuvée par voie administrative par le Conseil le 22 mars 2010), Bluewater et ses filiales ont fusionné le 22 novembre 2008 avec Eastlink Bluewater Communications Inc. pour poursuivre leurs activités sous le nom de Eastlink Bluewater Communications Inc.